



---

## 52<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye**

Genève, le 3 avril 2023

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse condamne les violations du droit international humanitaire et les violations et atteintes aux droits de l'homme qui continuent d'être perpétrées en Libye. Elle prend note avec une profonde inquiétude que la Mission d'établissement des faits a trouvé des motifs raisonnables de croire que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis en Libye, y compris contre des migrants. Leurs auteurs doivent impérativement être tenus responsables et traduits en justice. La Suisse exhorte les autorités libyennes à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale.

La Suisse est également préoccupée par les incertitudes affectant les ONG, notamment dans le contexte d'un avis juridique émis récemment par le Conseil supérieur de la magistrature qui considère l'enregistrement de la plupart d'entre elles comme illégal. Elle appelle les autorités libyennes à lever toutes les restrictions imposées à la société civile et à garantir les droits à la liberté d'association, d'expression, et de réunion pacifique.

Madame, Messieurs les Experts,

La Suisse vous remercie pour votre rapport et souligne l'importance du travail que vous avez effectué. Elle appelle les autorités libyennes à mettre en œuvre les recommandations contenues dans votre rapport, ainsi qu'à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à cette fin.

***Quelle est votre évaluation de la capacité et de la volonté politique de la Libye à mettre en œuvre vos recommandations ?***

Je vous remercie.